



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 Février 2022

CO 405 DE

Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..83

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André pouvoir à ROBERT Bruno, RENAUD Jean Marie à ROMANET Claude, PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BRIOT GAIDOZ Cécile à DEPIERRE Valérie, POULET Gilles à LECOQ Yves, PINGAT Martine à MARTI François, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, BENETRUY Sylvain à CASTELLA Damien, GAILLARD Jean François à BONNET Dominique, BOUILLET Françoise à FORET Clément, MARTINS Serge à GENIN Marcelle, FLEURY Michèle à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : DECOTE Yves, ARNAUD Gérard,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HERNARD Stéphane, BERTHELIER Roland, BREINIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge,

Secrétaire de séance : Florence SUSSOT

Convocation faite le : 15 Février 2022

Objet : Projet éducatif de territoire 2021-2024

Initialement, le PEdT était un moyen d'accompagner la réforme des rythmes scolaires et de mieux répondre aux besoins de l'enfant. (Notamment par les NTAP (Nouveaux Temps d'activités Périscolaires).

La plupart des écoles étant revenu à la semaine de 4 jours, le PEdT reste un outil de collaboration à l'initiative de la collectivité locale et définit des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le premier degré.

Non-obligatoire, le PEdT est néanmoins un moyen de mieux répondre aux besoins de l'enfant.

A partir des atouts et des contraintes locales, il permet de définir les priorités communes en matière d'éducation, de définir une méthodologie et une démarche d'évaluation.

-Finalités du PEdT : objectifs généraux

- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école
- Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs

Objet : **Projet éducatif de territoire 2021-2024**

-Méthodologie pour l'élaboration du PEdT 2021-2024 :

- Rencontre avec les directeurs/trices ALSH et Ecole des 11 groupes scolaires
- Echange avec les équipes enseignantes en conseil d'école ou conseil des maîtres
- Questionnaire envoyé aux parents
- Questionnaire soumis aux enfants

-Axes retenus par site à l'issu

Les axes cités ci-dessous sont tous en lien les axes du projet de chaque école afin de garantir une continuité et une cohérence dans la prise en charge de l'enfant au cours de la journée.

- Assurer un parcours de réussite à chaque élève
- Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire
- Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Objectifs posés par site :

SITES	OBJECTIFS RETENUS (2021-2024)
HAUT-LIZON (Dournon)	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'empathie et le traitement des émotions chez l'enfant• Sensibiliser les enfants au développement durable• Impliquer davantage les parents dans la vie de l'école
VAL D'ORAIN (Colonne)	<ul style="list-style-type: none">• Découvrir de nouvelles activités physiques en soirée• Proposer un parcours vélo dans la cour avec la prévention routière• Aménager la cour en impliquant tous les acteurs de l'école
PASSENANS-SAINT LOTHAIN	<ul style="list-style-type: none">• Proposer un cycle musique• Sensibiliser les enfants au développement durable• Prévenir l'usage des écrans et informer sur les risques de sédentarité
GROZON	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un cycle de formation pour l'équipe pédagogique ALSH• Sensibiliser les enfants au développement durable• Sécuriser la route principale du village qui relie les 2 écoles
POLIGNY – J. BREL	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser les dispositifs culturels existants (lien avec la nouvelle médiathèque)• Impliquer les familles dans la vie de l'école /ALSH• Proposer des cycles découverte « sports collectifs et mixité »
AUMONT-MONTHOLIER	<ul style="list-style-type: none">• Aménager une voie verte sécurisée entre Aumont et Montholier• Organiser des journées de soutien aux comportements positifs• Proposer des activités variées
ARBOIS	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité du temps de pause méridien• Impliquer les enfants dans l'aménagement aux abords de l'école• Renforcer le partenariat engagé avec l'école
LA FERTE-VADANS	<ul style="list-style-type: none">• Aménager le nouvel espace jardin• Investir les futurs locaux dédiés• Proposer des activités artistiques
POLIGNY – T. PESQUET	<ul style="list-style-type: none">• Développer des actions en lien avec l'association de parents• Mutualiser les outils-ressources• Investir les nouveaux locaux
SALINS	<ul style="list-style-type: none">• Répondre aux directives nationales concernant l'apprentissage aquatique• Présenter un projet commun ALSH/Ecole sur le développement durable• Favoriser l'accès à des activités culturelles et sportives
LE FIED	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des temps de jeux coopératifs• Appréhender la journée de l'enfant dans son ensemble• former le personnel ALSH

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2022
CO 405 DE (SUITE)

Objet : Projet éducatif de territoire 2021-2024

VU l'avis favorable de la Commission Enfance du 18 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la DSDEN du 13 décembre 2021 ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

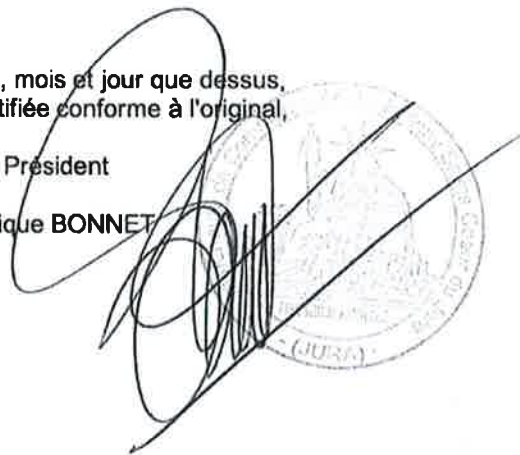
1/ Approuve les objectifs retenus par les différents sites pour le PEdT 2021-2024 ;

2/ Autorise le Président à signer les documents afférents au PEdT 2021-2024.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID : 039-200071595-20220222-CO405DE_2022-DE